



Pharmacie.

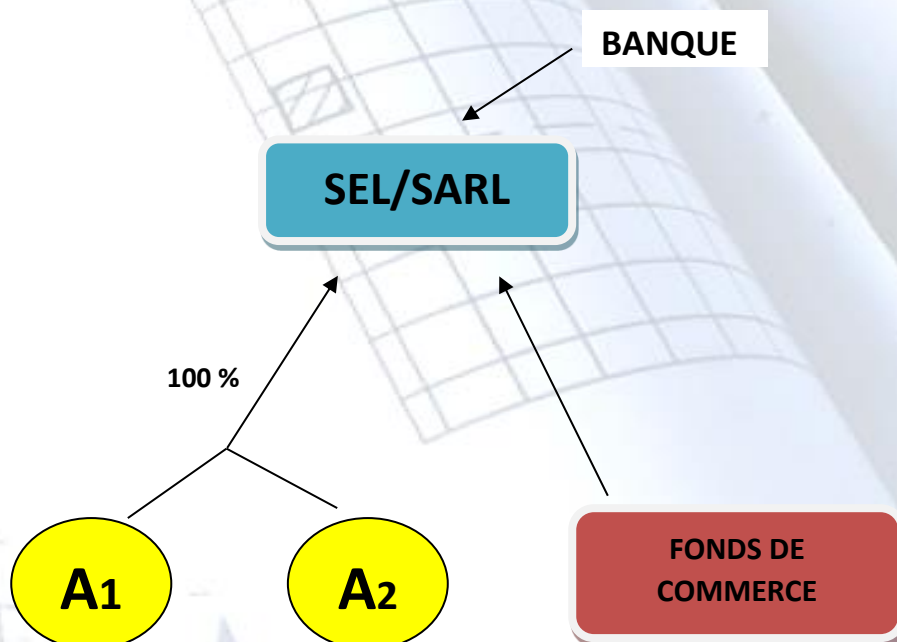
Notre cabinet est le seul en France à réunir la synergie de compétences nécessaire à l'étude et la réalisation d'un passage optimal en société de capitaux (SARL, SEL, SPFPL...), conformément aux évolutions législatives de ces dernières années, permettant d'exploiter une activité professionnelle en société de capitaux.

Opportunités d'une SEL/SARL

Le montage en société procure des avantages tels que, la sécurisation du patrimoine personnel, une fiscalité avantageuse des revenus, un calcul optimal des charges sociales personnelles obligatoires, le choix d'une cession totale ou progressive. En cours d'exploitation, le passage en société peut être réalisé simplement par apport du fonds de commerce, sans endettement nouveau, ou via un refinancement global ou partiel.

Cette forme d'exploitation permet, en choisissant le montant de son revenu de gérance, d'être acteur de son revenu, de sa fiscalité et de ses charges sociales obligatoires. Cela procure un effet de levier financier propice à une restructuration.

ACQUISITION D'UN FONDS PAR UNE SEL/SARL



**DEDUCTIBILITE TOTALE DES INTERETS DE L'EMPRUNT
ET
POSSIBILITE D'ASSOCIATION FUTURE**



Opportunités d'une SPFPL

Depuis le décret du 4 Juin 2013 sur les Sociétés de Participation Financière des Professions Libérales, ou sociétés holding, les pharmaciens bénéficient d'un cadre novateur de gestion de leur officine et/ou d'investissement dans d'autres.

Une telle société, dont l'objet social est de détenir des actions ou parts sociales d'autres officines, peut soit être constituée au moment de l'achat de titres d'une officine nouvelle ou bien être mise en place sur votre propre officine même si vous la détenez depuis de nombreuses années (constitution par apport des titres détenus à titres personnels à la SPFPL avec l'emprunt d'acquisition des titres si le remboursement est toujours en cours). Vous bénéficiez d'une fiscalité sur les dividendes bien plus avantageuse via une SPFPL à l'impôt sur les sociétés qu'à titre personnel à l'impôt sur les revenus ; la fiscalité en matière de taxation des plus-values en cas de vente est, elle aussi, très favorable.

Avec une SPFPL, vous pouvez aussi prendre des participations, jusqu'à 49 %, dans d'autres pharmacies soit pour aider à l'installation d'un assistant soit pour investir dans une autre pharmacie. Ce rôle de « pharmacien investisseur » s'avère être une réelle opportunité de gestion patrimoniale et financière.

Nos missions

Notre expérience à vos côtés nous a permis de développer une offre complète de services spécifiquement adaptée à votre profession à savoir :

- Audits ponctuels sur les aspects de :
 - ✓ Gestion : bilans et soldes intermédiaires de gestion comparés, et l'analyse de la Performance Commerciale de Gestion (ratio propre à votre profession),
 - ✓ Fiscalité : opportunité ou non d'une option à l'impôt sur les sociétés,
 - ✓ Juridique : intérêt d'un passage ou d'une transformation en société d'exercice libéral.
- Restructurations financières autour de :
 - ✓ Réduction du capital social : calculs d'impacts d'une telle opération permettant soit la sortie d'un associé soit la réalisation ponctuelle d'un capital,
 - ✓ Comptes courants d'associés : reconstitution d'une situation débitrice, financement et/ou remboursements aux associés.
- Evaluation de fonds de commerce rendue obligatoire depuis l'évolution de la législation comptable à effet des exercices ouvert depuis le 01 janvier 2016.

Nous nous chargeons de réaliser une étude sur mesure de restructuration tant au niveau de votre situation professionnelle que personnelle.

Notre objectif permanent est de vous proposer des solutions innovantes et adaptées en vue de réaliser le maximum d'effets de levier juridique, fiscal, social et financier.

Nous réalisons la totalité du pilotage de votre projet dans des délais réduits grâce à notre réseau de partenaires.